

GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE

LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE LANCE SA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

DOSSIER DE PRESSE - JEUDI 6 JANVIER 2022



VISIT…

LANZAROTE Caliente.COM



Lutte contre le réchauffement climatique

LA MÉTROPOLE LANCE SA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

Pour associer en profondeur les citoyens à la lutte contre le réchauffement climatique, la Métropole organise une Convention citoyenne métropolitaine pour le climat. Celle-ci réunira 150 habitantes et habitants tirés au sort et représentatifs du territoire, qui devront proposer des mesures venant compléter les politiques publiques déjà mises en place, en agissant sur nos modes de vie et nos pratiques de consommation. Un « Comité opérationnel » composé de 16 personnalités sera en charge d'organiser leur travail, dont l'indépendance sera assurée par deux garants et un conseiller méthodologique nommés par la Commission nationale du débat public.

Le réchauffement climatique menace nos conditions d'existence et l'équilibre écologique. Pour y faire face, des transformations structurelles importantes sont désormais nécessaires, tant au niveau collectif qu'individuel, en rupture avec nos modes de vie actuels.

Grenoble-Alpes Métropole a révisé en 2020 son Plan Climat Air Énergie métropolitain (PCAEM), l'assortissant de nouveaux objectifs et d'un catalogue de mesures plus ambitieux.

Sa mise en œuvre appelle à une action collective et individuelle sans précédent, mobilisant tous les acteurs et habitants du territoire, afin :

• de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre directes (bâtiments, transport, industrie, agriculture) et indirectes (alimentation, achats, approvisionnement en matières premières…) à l'horizon 2030.

• de tendre vers un objectif de neutralité carbone en 2050.

Parce qu'il n'y a plus de temps à perdre, que les risques sont collectifs et que les solutions passent également par une prise de conscience individuelle et une évolution de nos modes de vie, **la Métropole grenobloise souhaite aujourd'hui impliquer les citoyens en les rendant acteurs de cette transition.**

Les changements profonds qui s'annoncent ne seront en effet possibles que si les choix sont partagés et portés par le plus grand nombre, sans exclusion, en partant de la perception de chacun, de ses moyens et de ses capacités.

Le changement climatique impose un défi collectif sans précédent, qui suppose une mobilisation de chaque partie prenante : citoyennes et citoyens, institutions publiques, entreprises, organisations ou associations de tous genres. Les acteurs de la stratégie économique seront associés et engagés dans cette démarche dans le cadre d'une transition économique qui se dessine pour les année à venir.

Sur le principe de la Convention citoyenne pour le climat nationale, la collectivité a donc décidé d'organiser, durant l'année 2022, une Convention citoyenne métropolitaine pour le climat : 150 métropolitaine et métropolitains, représentatifs de la diversité de notre territoire et tirés au sort, seront réunis pour travailler ensemble pendant plusieurs mois.

Leur mission : proposer des mesures permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050.



Une réponse métropolitaine aux engagements européens

L'Union européenne (UE) est **le troisième plus grand émetteur de gaz à effet de serre** au monde, derrière la Chine et les États-Unis. En 2019, l'UE a présenté son pacte vert pour l'Europe visant à « mettre l'Europe sur les rails de la transition vers une société neutre pour le climat, juste et prospère, dotée d'une économie moderne, compétitive et efficace dans l'utilisation des ressources ».

Concrètement, ce pacte vert vise **la neutralité carbone, d'ici 2050.** En décembre 2020, et conformément à l'Accord de Paris, les dirigeants de l'UE ont ensuite approuvé un second objectif contraignant visant la réduction nette des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE d'au moins 55 % d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 1990.

Pour répondre à ces ambitions européennes, **Grenoble-Alpes Métropole a adopté, en février 2020, son nouveau Plan Climat Air Énergie métropolitain (PCAEM)** pour la période 2020-2030, dont les résolutions reprennent littéralement cette double exigence de l'UE et appellent à une action sans précédent mobilisant tous les acteurs et habitants du territoire.

Outre le nécessaire accompagnement par des évolutions et impulsions cohérentes sur les plans réglementaire, économique ou fiscal, portées à toutes les échelles, **l'association indispensable des citoyens, notamment via cette Convention citoyenne métropolitaine pour le climat, est l'une des nombreuses mesures prises par la Métropole** pour parvenir au succès de ces nouvelles ambitions.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE



UNE CONVENTION, DEUX QUESTIONS

Les 150 citoyens de la Convention pour le climat auront pour mission de répondre aux questions suivantes :

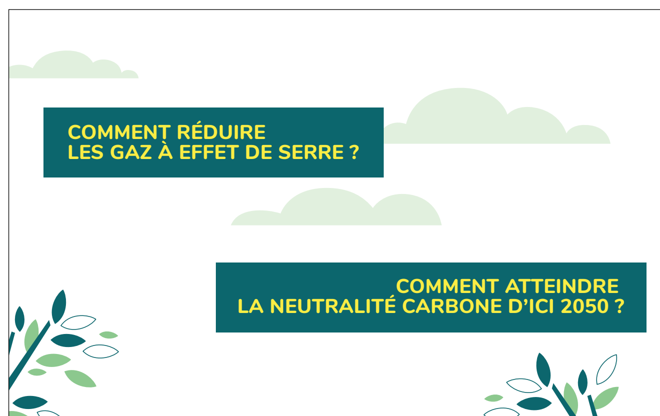
• Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre ?
Quelles actions mettre en place, notamment au niveau des politiques publiques métropolitaines, et en complément de celles déjà inscrites au Plan Climat Air Énergie Métropolitain, pour réduire plus particulièrement les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes lies à nos modes de vie et de consommation (alimentation, biens et services...) à l'horizon 2030, tout en favorisant la justice sociale, étant rappelé les pré-conisations scientifiques de réduction de 65 % des émissions de GES d'ici 2030 comparativement à 1990 ?

• Comment atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ?
Quelles actions mettre en place, et quelle trajectoire de budget carbone engager, pour que notre territoire métropolitain atteigne la neutralité carbone en 2050, ou sur une temporalité plus rapide à évaluer par les citoyens, tout en contribuant à la réduction des gaz à effet de serre à l'échelle planétaire et en permettant l'inclusion de tous et toutes ?

Pour parvenir à ce double objectif, les 150 citoyennes et citoyens retenus s'appuieront notamment sur une étude prospective engagée par la Métropole qui décline au niveau local l'étude « Transition(s) 2050 » de l'Ademe réalisée au niveau national.

Ces 150 seront formées et informées pour bien maîtriser les enjeux climatiques de notre territoire : durant cinq week-ends de travail, de mars à juillet, ils échangeront avec des experts et participeront à des débats contradictoires. Ils rédigeront ensuite des propositions qui seront remises aux élus de la Métropole.

Un site internet (conventionclimat.grenoblealpesmetropole.fr) est dédié à la Convention citoyenne pour le climat métropolitain. Il permettra, à tous ceux qui le désirent, de suivre tout au long de l'année les travaux des citoyens et de disposer d'informations sur les sujets étudiés.



DES PROPOSITIONS QUI SERONT VOTÉES EN CONSEIL MÉTROPOLITAIN OU SOUMISES À UNE VOTATION CITOYENNE

Les propositions qui émaneront de la Convention citoyenne métropolitaine pour le climat seront rendues publiques en septembre 2022, lors d'un forum, après un travail d'analyse mené par les services métropolitains. Organisé dans le cadre de Grenoble, Capitale verte européenne 2022, ce forum sera ouvert au public.

• Les propositions qui entrent dans le champ de compétences de la Métropole seront soumises au Conseil métropolitain, d'ici fin 2022. Elles pourront être intégrées dans le Plan Climat Air Energie métropolitain à l'occasion de sa prochaine révision, et, dans l'attente, au travers de délibérations.

• Les propositions qui les concernent seront également transmises aux communes, aux acteurs privés et publics, du territoire notamment.

• Celles qui ne rentrent pas dans le périmètre des missions de la Métropole seront relayées auprès des organisations ou des institutions responsables

• Les propositions complexes ou suscitant un débat important au sein du Conseil métropolitain feront l'objet d'une votation citoyenne sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole organisée en 2023.

LES 150 CITOYENNES ET CITOYENS

• Comment les 150 citoyens seront-ils sélectionnés ?

Dès janvier 2022, 150 citoyens vont être tirés au sort, par sondage téléphonique, pour constituer un groupe le plus représentatif possible de la diversité des 49 communes de la Métropole.

La Métropole a confié la réalisation de ce tirage au sort au **Cabinet Cohda**, avec l'appui de Sciences Po Grenoble (**Progis**).

Les 150 membres de la Convention citoyenne métropolitaine pour le climat seront indemnisés à hauteur de 350 € par personne pour l'ensemble des sessions. Leurs frais de déplacements, frais de garde et repas (organisés pendant les sessions) seront également pris en charge.

• Un panel représentatif

La Convention citoyenne constitue un panel représentatif de la diversité du territoire métropolitain. Elle devra respecter :

- La diversité territoriale de la Métropole et de ses 49 communes
- La parité
- La diversité des générations
- Les diverses catégories socio-professionnelles
- Les niveaux de diplôme
- La diversité des compositions familiales

En plus des 150 membres de la Convention, 100 réservistes sont recrutés, afin d'être disponibles le cas échéant si les membres doivent s'absenter ou se retirer, pour divers motifs (maladie, urgence familiale, déplacement professionnel contraint...).





• Recrutement : la méthode

L'opération de recrutement aura lieu du 19 janvier au 11 février 2022, suivant trois étapes :

• **Première étape** : constitution d'un fichier de base, d'environ 45 000 personnes habitant le territoire métropolitain. Ce fichier est composé de noms, d'adresses et de numéros de téléphones, informations pour lesquelles leurs propriétaires ont donné l'autorisation d'accéder.

• **Deuxième étape** : des critères sont établis pour construire un groupe de 150 personnes, le plus représentatif possible de la diversité des habitants du territoire métropolitain en tenant compte du sexe, de l'âge, du lieu d'habitation dans la métropole, de la catégorie socio-professionnelle. Une attention particulière est apportée à la représentation des jeunes et des personnes en précarité.

• **Troisième étape** : le prestataire chargé de la sélection, l'entreprise Cohda, dispose d'une plateforme téléphonique dont les professionnels appellent les personnes du fichier de base pour construire, en fonction des critères identifiés, le groupe des 150 personnes (ainsi qu'un groupe de 100 réservistes). Ils expliqueront aux personnes contactées ce qu'est la Convention citoyenne pour le climat. Ils leur proposeront ensuite de s'engager dans le dispositif. La Métropole enverra alors un courrier d'engagement aux personnes ayant donné leur accord. Une fois ces opérations terminées, la Métropole et son prestataire s'engagent à détruire le fichier de base.

DES ÉQUIPES POUR ACCOMPAGNER ET GARANTIR L'INDÉPENDANCE DES DÉBATS

Le comité opérationnel : 16 personnalités locales

Le comité opérationnel est chargé de construire et conduire les travaux de la Convention de façon indépendante (sessions, auditions, relations avec les experts...) et en sollicitant une pluralité d'acteurs.

Coprésidé par Sabine LAVOREL, enseignante-chercheuse en droit public, et Thierry MÉNISSIER, enseignant-chercheur en philosophie, il est constitué de 16 personnalités (dont des universitaires spécialisés en sociologie, climatologie, droit environnemental...) :

- **Françoise BERTHOUD**, spécialiste écologie/numérique au CNRS
- **Juliette BLANCHET**, statisticienne du climat, chargée de recherche CNRS à l'Institut des Géosciences de l'Environnement
- **Olivier CHAMPAGNE**, climatologue, post-doctorant CNRS à l'Institut des Géosciences de l'Environnement
- **Anne DELABALLE**, directrice de l'UGA Design factory à la place de cheffe de projets formations inter-disciplinaires IDEX - GINP / UGA
- **Paulette DUARTE**, enseignante-chercheure en urbanisme, laboratoire Pacte
- **Xavier FAIN**, paléoclimatologue, chercheur CNRS, Institut des Géosciences de l'Environnement
- **Florent GOUGOU**, enseignant-chercheur en science politique
- **Stéphane LA BRANCHE**, sociologue du climat, Coordonnateur scientifique du GIECo (Groupement International d'Experts sur les Changements de Comportements)
- **Sabine LAVOREL**, enseignante-chercheuse en droit public, Maître de conférences à l'Université Grenoble Alpes
- **Thierry LEBEL**, hydro climatologue, Directeur de Recherche à l'Institut des Géosciences de l'Environnement de Grenoble
- **Guillaume MANDIL**, spécialiste en évaluation environnementale, enseignant-chercheur à l'Université Grenoble Alpes
- **Sandrine MATHY**, directrice de recherche CNRS, économie de l'environnement et de l'énergie, laboratoire d'économie appliquée de Grenoble
- **Martin MÉNÉGOZ**, climatologue, chargé de recherche CNRS à l'Institut des Géosciences de l'Environnement
- **Thierry MÉNISSIER**, enseignant-chercheur en philosophie et membre de l'Institut de Philosophie de Grenoble
- **Claudia TERAN ESCOBAR**, doctorante en psychologie et "Behaviour Change" - Projet InterMob de MobilAir
- **Nicolas PLAIN**, explorateur scientifique

La Commission nationale du débat public

Elle accompagne la démarche. Elle garantit l'indépendance des travaux et la transparence des données. Elle a pour cela nommé deux garants et un conseiller méthodologique chargés de veiller à l'impartialité, la neutralité et la sincérité des travaux de la Convention :

- **Jean-Michel FOURNIAU,** sociologue, nommé en tant que « conseiller méthodologique »
- **Loïc BLONDIAUX,** professeur de science politique, nommé en tant que « garant »
- **Marie-Sylvie DEHNIN,** membre de la Convention citoyenne pour le climat nationale, nommée comme « garante »

Leur rôle est d'observer le bon déroulement des sessions et de s'assurer que les participants travaillent en tout indépendance, sur la base des bons documents. Ils accompagnent l'ensemble du processus et rédigent des notes d'observation.

Les services de la Métropole et le **cabinet Res publica** accompagnent enfin le comité opérationnel dans l'organisation des travaux de la Convention.



LE CALENDRIER DE LA CONVENTION

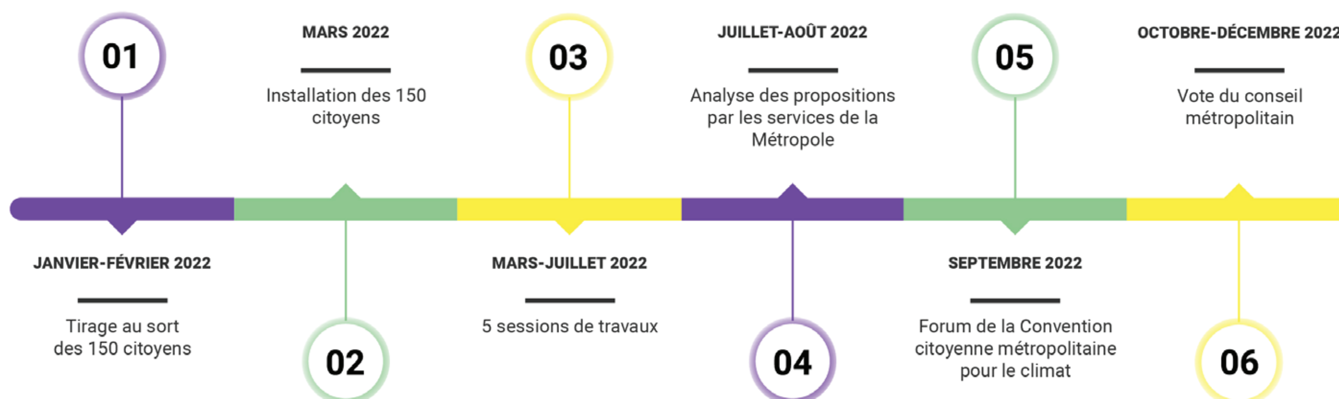
Les membres de la Convention citoyenne se réuniront une fois par mois, à la Maison de la création et de l'innovation de l'Université Grenoble Alpes, durant cinq week-ends entre mars et juillet 2022.

Ils pourront également se réunir en intersessions, en groupes de travail ou en ateliers.

Le calendrier des sessions est le suivant :

- Durant leurs travaux, les citoyens s'intéresseront à de nombreux thèmes de la vie quotidienne (pouvoir d'achat, justice sociale, alimentation, transports, santé…) et pourront auditionner différents experts et acteurs : scientifiques, urbanistes, membres d'ONG, élus, chefs d'entreprises…
- Les travaux de cette convention citoyenne seront notamment alimentés par les documents de planification actuels du territoire (PLUi, PDU…) ainsi que par les réflexions de l'étude prospective 2050, la stratégie économique du territoire et la prospective agricole et alimentaire (Projet alimentaire interterritorial), etc.
- Pour permettre à la Convention de faire des propositions ambitieuses et adaptées au territoire, le comité opérationnel, l'équipe projet et tous les partenaires de la Convention vont imaginer des méthodes de travail reposant sur l'intelligence collective.
  Objectif : garantir un niveau élevé d'information et de formation aux citoyens tirés au sort, et leur assurer un cadre de travail stimulant.







Toutes les infos sur conventionclimat.grenoblealpesmetropole.fr

CONTACTS PRESSE

ALEXANDRA COUTURIER
alexandra.couturier@grenoblealpesmetropole.fr
06 09 60 16 38